

Un chrétien peut-il jouer au loto ?



La question taboue



Que dit l'église sur les jeux de loto en général et en particulier ceci :
Puis-je accepter un cadeau provenant d'un gain de loto ? Puis-je travailler dans une maison de loto ? Puis-je travailler comme partenaire ou sous traitant avec une maison de loto ? Je veux dire par exemple, accepter des commandes de formulaires de jeux, confectionner des panneaux, ou des enseignes de loto, ou encore décorer des véhicules publicitaires de jeux de loto.

Cas général :

Les jeux de loto sont des jeux dont la composante principale est le hasard. Si d'un côté le non-croyant pense que c'est le hasard qui régit sa vie, le croyant a la certitude que sa vie est entre les mains de Dieu, qui en connaît chaque détail. Ne croyant plus aux aléas du hasard, l'enfant de Dieu n'a plus à se mettre sous sa dépendance. Et lorsqu'en plus on sait à quel point le jeu peut devenir une passion, on fait bien de s'en tenir à l'écart.

Cas particuliers :

1) Accepter un cadeau provenant d'un gain de loto : La réception d'un cadeau n'engage la responsabilité de celui qui le reçoit que dans la mesure où il en connaît l'origine. Par exemple, je ne pourrais accepter comme cadeau un objet que je saurais avoir été volé. En ce qui concerne un cadeau provenant d'un gain de loto, je vois personnellement deux cas :

-- a. Le donateur est un non-croyant. Respectant sa liberté de participer aux jeux de loto, je ne discute pas la provenance de son cadeau, et j'accepte.

-- b. Le donateur est un chrétien. N'approuvant pas sa participation aux jeux de loto, je ne veux pas l'y encourager, et je refuse.

2) Travailler dans une maison de loto : Il est difficile de répondre d'une manière catégorique, car c'est une question de conscience. Dans la vie civile, la plupart des salariés travaillent pour des entreprises non chrétiennes, utilisant parfois des méthodes non chrétiennes. Chacun doit rechercher sa propre conviction devant Dieu.

3) Travailler comme partenaire ou sous traitant avec une maison de loto : Il s'agit là également d'une question de conscience. Si, en tant que chrétiens, nous refusons de participer aux jeux de loto en tant

que joueurs, nous devons néanmoins reconnaître que cette activité n'a rien de légalement humainement répréhensible.

Un imprimeur chrétien, par exemple, devrait-il se limiter à imprimer des textes chrétiens, ou des cartes de visite de chrétiens ? Là encore, nous devons utiliser notre bon sens, et ne pas tomber dans un certain fanatisme de mauvais aloi.

**La
question
taboue** **Jean-Claude
Guillaume**

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



606 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com